



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ERKO NANOKUT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Fluide de coupe

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur KOPRAM

15 rue Lucien Andrieux 38030 GRENOBLE Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 4 38 70 12 12

Personne à contacter:

E-mail: kopram@kopram.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Résumé des dangers

**Dangers Physiques:** Aucune information disponible.

# 2.2 Éléments d'Étiquetage

Date de Publication: 29.11.2016
Date de Révision: 10.04.2019
Date d'impression: 11.06.2019
SDS\_FR - FR - 000000000601438127







Mentions d'Avertissement:

Attention

Déclaration(s) de

H315: Provoque une irritation cutanée.

risque:

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence

**Prévention:** P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**2.3 Autres dangers:** Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minerales et leurs

composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de

manière incontrôlée.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Informations générales:** Produit à base d'huiles synthétiques et d'additifs type émulsifiants

anioniques et non-ioniques, d'additifs contre la corrosion ainsi que de solubiliseurs type glycols-alcools gras. En général, le produit n'est pas

utilisé tel quel mais ensolution ou en émulsion.

Désignation chimique	Identificateur		N° d'enregistrement REACH	Notes
équilibre ionique, acide - bases organiques	Produit de neutralisation. (*)	5,00 - <10,00%		
alcanolamine	EINECS: 203-312-7	5,00 - <10,00%	01-2119488970-24	
équilibre ionique, alcanolamine tertiaire -acides	Produit de neutralisation. (*)	1,00 - <5,00%		
quarternary ammonium compound	,	0,01 - <0,25%		

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Date de Publication: 29.11.2016
Date de Révision: 10.04.2019
Date d'impression: 11.06.2019

<sup>(\*)</sup> Produit de neutralisation.: Équilibre des paires ioniques en solution aqueuse selon l'Annexe V, 4 de REACH.





#### Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification	
équilibre ionique, acide - bases organiques	Produit de neutralisation. (*)		Acute Tox. 4;H302, Eye Irrit. 2;H319, Skin Irrit. 2;H315
alcanolamine	EINECS: 203-312-7	CLP:	Eye Irrit. 2;H319
équilibre ionique, alcanolamine tertiaire -acides	Produit de neutralisation. (*)		Acute Tox. 4;H302, Eye Irrit. 2;H319, Skin Irrit. 2;H315, STOT RE 2;H373
quarternary ammonium compound	Polymère		Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H332, Eye Irrit. 2;H319; facteurs M (aquatic acute): 10; facteurs M (aquatic chronic): 1

CLP: Règlement n° 1272/2008

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever

les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Contact avec la Peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et

enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.

Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas Ingestion:

de malaise.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés:

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Présenter cette fiche de données de securité avec la remarque :"Miscible en toutes proportions avec l'eau". Consulter un médecin en cas de

symptômes.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulverisée

contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Date de Publication: 29.11.2016 Date de Révision: 10.04.2019 Date d'impression: 11.06.2019 SDS\_FR - FR - 000000000601438127

Version: 1.2

3/12





5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pasl'envoyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre(par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementationslocales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter lechapitre 13

Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Éviter le contact avec la peau. Eviter le dégagement d'aérosols. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Conserver au-dessus du point de congélation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non applicable

Date de Publication: 29.11.2016
Date de Révision: 10.04.2019
Date d'impression: 11.06.2019
SDS\_FR - FR - 000000000601438127





### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
glycerol - Aérosol	VME	10 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser

l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant lamanipulation des produits pétroliers ou

que chimiques.

Protection des yeux/du

visage:

Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour letransvasement.

Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau

Protection des Mains: Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Temps de perméation min.: >= 480 min

Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respecter.

Autres: Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du

pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter

i'inhalation des vapeurs/ aérosols.

Dangers thermiques: Non connu.

**Mesures d'hygiène:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que

lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les

contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être

lavées.

Date de Publication: 29.11.2016
Date de Révision: 10.04.2019
Date d'impression: 11.06.2019
SDS FR - FR - 000000000601438127

ate de Révision: 10.04.2019 Version: 1.2





**Contrôles** Aucune information disponible.

environnementaux:

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État:liquideForme:liquideCouleur:Jaune

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non applicable aux mélanges.

**pH**: 8,6 (50 g/l)

Point de congélation: Non applicable aux mélanges.

**Point d'ébullition:** Valeur sans importance pour la classification.

Point d'éclair: Non applicable

Taux d'évaporation: Non applicable aux mélanges.

Inflammabilité (solide, gaz):

Limite supérieure d'inflammabilité (%)—:

Valeur sans importance pour la classification.

Pression de vapeur:

Non applicable aux mélanges.

Tension de vapeur (air = 1):

Non applicable aux mélanges.

**Densité:** 1,06 g/ml (15,00 °C)

**Solubilités** 

Solubilité dans l'eau: Miscible à l'eau.

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Non applicable aux mélanges.

Température d'auto-inflammabilité: Valeur sans importance pour la classification.

Température de décomposition: Valeur sans importance pour la classification.

Viscosité, cinématique: 30 mm2/s (40,00 °C)

**Propriétés explosives:**Valeur sans importance pour la classification. **Propriétés comburantes:**Valeur sans importance pour la classification.

**9.2 AUTRES INFORMATIONS**Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité Chimique:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à Éviter:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.5 Matières Incompatibles:** Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

Date de Publication: 29.11.2016
Date de Révision: 10.04.2019
Date d'impression: 11.06.2019
SDS\_FR - FR - 000000000601438127





10.6 Produits de Décomposition Dangereux: La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation:** Aucune information disponible.

**Ingestion:** Aucune information disponible.

**Contact avec la Peau:** Provoque une irritation cutanée.

**Contact oculaire:** Provoque une irritation des yeux

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Ingestion

**Produit:** ETAmél: 12.716 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s)

équilibre ionique, acide -

bases organiques

LD 50 (Rat): 1.100 mg/kg

alcanolamine LD 50 (Rat): 4.680 mg/kg

équilibre ionique,

alcanolamine tertiaire -

acides

LD 50 (Rat): 2.000 mg/kg (OECD 423)

quarternary ammonium

compound

LD 50 (Rat): 1.951 mg/kg

Contact avec la peau

**Produit:** 

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

alcanolamine LD 50 (Lapin): 5.990 mg/kg

Inhalation

**Produit:** 

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont

remplis.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont

remplis.

Date de Publication: 29.11.2016 Date de Révision: 10.04.2019 Date d'impression: 11.06.2019 SDS\_FR - FR - 00000000601438127





Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

**Produit:** Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

alcanolamine

Non sensibilisant (cochon d'inde); OCDE 406.

Mutagénicité des Cellules Germinales

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Risque d'Aspiration

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

équilibre ionique, acide -

bases organiques

LC 50 (Poisson, 96 h): 122 mg/l

alcanolamine LC 50 (Poisson, 96 h): 1.466 mg/l

équilibre ionique, LC

alcanolamine tertiaire -

LC 50 (Poisson, 96 h): > 101 mg/l (OECD 203)

Date de Publication: 29.11.2016 Date de Révision: 10.04.2019 Date d'impression: 11.06.2019 SDS\_FR - FR - 00000000601438127

Pate de Révision: 10.04.2019 Version: 1.2





acides

quarternary ammonium

compound

LC 50 (Poisson, 96 h): 0,047 mg/l

Invertébrés Aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

équilibre ionique, acide -

bases organiques

CE50 (Daphnie, 48 h): 68 mg/l

alcanolamine CE50 (Daphnie, 48 h): 233 mg/l

équilibre ionique, alcanolamine tertiaire -

acides

CE50 (Daphnie, 48 h): 163 mg/l (OECD 202)

quarternary ammonium

compound

CE50 (Daphnie, 48 h): 0,37 mg/l

**Toxicité** chroniqueProduit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

**Poisson** 

Substance(s) spécifiée(s)

quarternary ammonium

compound

NOEC (Poisson): 0,037 mg/l

Invertébrés Aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

alcanolamine

NOEC (Daphnie, 96 jr): > 100 mg/l

quarternary ammonium

compound

NOEC (Daphnie): 0,08 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

équilibre ionique, acide -

bases organiques

CE50 (Algue, 72 h): 81 mg/l

alcanolamine CE50 (Algue, 72 h): 176 mg/l

équilibre ionique,

alcanolamine tertiaire -

acides

CE50 (Algue, 72 h): 12,5 mg/l (OECD 201)

12.2 Persistance et Dégradabilité

**Biodégradation** 

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

Substance(s) spécifiée(s)

96 % (18 jr) Facilement biodégradable alcanolamine

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

Date de Publication: 29.11.2016 Date de Révision: 10.04.2019 Date d'impression: 11.06.2019 SDS\_FR - FR - 000000000601438127





12.4 Mobilité dans le Sol:

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et VPVB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères

PBT/vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations Informations générales:

établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de

son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors dustockage de produits usés.

#### Codes européens de déchets

12 01 09\*: émulsions et solutions d'usinage sans halogènes

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### ADR/RID

14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom d'Expédition des Nations

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes:

N° de danger (ADR):

Code de restriction en tunnel:

14.4 Groupe d'Emballage:

14.5 Dangers pour l'environnement:

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

Date de Publication: 29.11.2016 Date de Révision: 10.04.2019

SDS\_FR - FR - 000000000601438127

Version: 1.2 Date d'impression: 11.06.2019





14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom d'Expédition des Nations

Unies:

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes: –

14.3 Groupe d'Emballage: –
14.5 Dangers pour l'environnement: –

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

**IMDG** 

14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom d'Expédition des Nations

Unies:

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes: – N° d'urgence: –

14.3 Groupe d'Emballage:

14.5 Dangers pour l'environnement: –

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

IATA

14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom de transport complet: –

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport:

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes: –

14.4 Groupe d'Emballage:

14.5 Dangers pour l'environnement:

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

**14.7** Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

**15.2 Évaluation de la sécurité** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Date de Publication: 29.11.2016
Date de Révision: 10.04.2019
Date d'impression: 11.06.2019
SDS\_FR - FR - 000000000601438127

Date de Révision: 10.04.2019 Version: 1.2





chimique:

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Informations de révision:** Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

#### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.H315 Provogue une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

AUTRES INFORMATIONS: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par

des indications tirées de publications spécialisées. Elle résulte des données

de test et de l'application de la méthode dite conventionnelle

**Date de Révision:** 10.04.2019

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées

sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données

de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas

autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas

nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour

obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.

Date de Publication: 29.11.2016 Date de Révision: 10.04.2019 Date d'impression: 11.06.2019 SDS FR - FR - 000000000601438127